



Vallée de l'Oise
et des 3 forêts

Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Berger
Levrault

**RAPPORT
RELATIF AUX
MUTUALISATIONS
DE SERVICES
ET BILAN ANNUEL**

2023

Sommaire

I. CONTEXTE

II. ETAT DES LIEUX

1. Les aspects financiers et le personnel administratif 2023 6
2. Transfert de compétence et mutualisation..... 12
3. La mutualisation 12
4. Les actions mises en œuvre en 2023 15

III. ORIENTATIONS ET ACTIONS ENVISAGEES

1. Les orientations et les évolutions 23
2. Les actions envisagées à compter de 2024..... 23



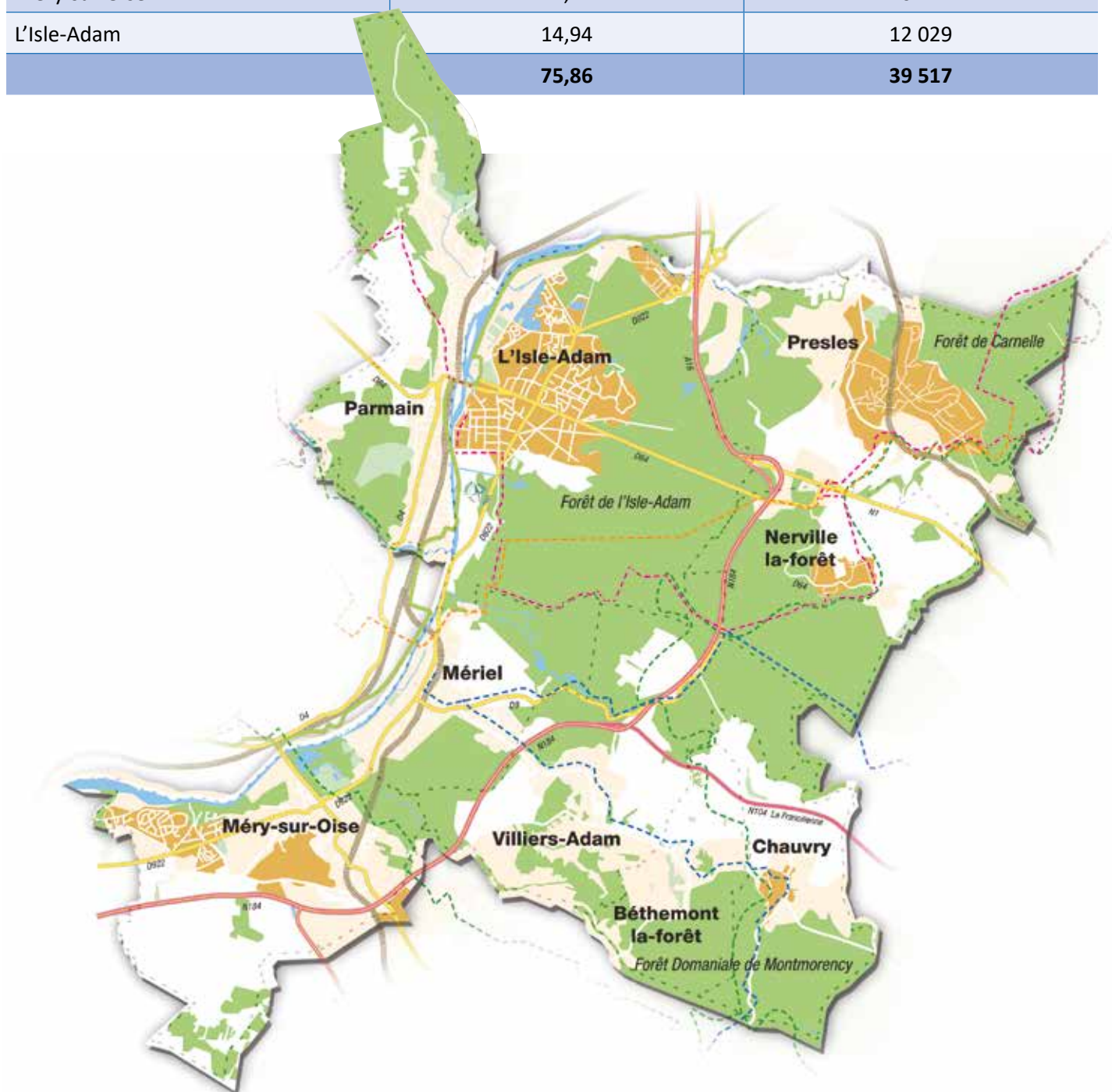
CONTEXTE



Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) ainsi que les mutualisations de services intervenues au cours de l'année civile 2023.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) est une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique qui regroupe à ce jour neuf communes pour une population totale de 39.517 habitants

COMMUNES	SUPERFICIE (KM ²)	POPULATION 2023
Chauvry	5	301
Béthemont-la- Forêt	3,790	421
Nerville-la-Forêt	6,680	772
Villiers-Adam	9,820	868
Presles	9,950	4 018
Mériel	5,310	5 268
Parmain	9,20	5 723
Méry-sur-Oise	11,17	10 117
L'Isle-Adam	14,94	12 029
	75,86	39 517



LE PRÉSIDENT



Sébastien Poniatowski
L'Isle-Adam

LES 8 VICE-PRÉSIDENTS



Pierre-Édouard Eon
1^{er} Vice-Président
Méry-sur-Oise
Développement
économique
*Vice-Président du
Conseil départemental*



Jacques Delaune
Vice-Président
Chauvry
Environnement
Cadre de vie



Philippe Van Hyfte
Vice-Président
Nerville-la-Forêt
Environnement
Cadre de vie



Bruno Macé
Vice-Président
Villiers-Adam
Tourisme
Culture



Didier Dagonet
Vice-Président
Béthémont-la-Forêt
Mutualisation des
services et matériel



Loïc Taillanter
Vice-Président
Parmain
Numérique
Sécurité



Jérôme François
Vice-Président
Mériel
Finances



Céline Caudron
Vice-Présidente
Presles
Communication
Animation



On notera aussi que fin janvier 2023, Monsieur Pierre Bémels, Vice-Président, Maire de Presles a cédé sa place à Madame Céline Caudron nouvelle Vice-Présidente et maire de Presles. De ce fait, certaines vice-présidences de commission ont été remaniées, telles que la commission Communication et Animation confiée à Madame Céline Caudron, et la commission Finances confiée à Monsieur Jérôme François

LISTE DES COMMISSIONS ET MEMBRES

Développement
économique



Poniatowski Sébastien
Président
Eon Pierre-Edouard
Vice-Président

Dion Bruno, L'Isle-Adam
Tellier Agnès, L'Isle-Adam
Rio Bernard, Méry-sur-Oise
Dohy Alexandre, Méry-sur-Oise
Calves Nadine, Parmain

Godenne Françoise, Presles
François Jérôme, Mériel
Dagonet Didier, Rurales
Pelegri Carine, Minorité

Mutualisation
des services et
du matériel



Poniatowski Sébastien
Président
Dagonet Didier
Vice-Président

Procoppe Aurélie, L'Isle-Adam
Touboul Morgan, L'Isle-Adam
Eon Pierre-Edouard, Méry/Oise
Du Peloux Rémi, Méry/Oise
Michel Valérie, Parmain

Godenne Françoise, Presles
Courtois Jean-Pierre, Mériel
Mace Bruno, Rurales
Jeanrenaud Eric, Minorité

Tourisme et
Culture



Poniatowski Sébastien
Président
Mace Bruno
Vice-Président



Tellier Agnès, L'Isle-Adam
Procoppe Aurélie, L'Isle-Adam
Gautier Catherine, Méry/Oise
Du Peloux Rémi, Méry/Oise
Kisling François, Parmain

Caudron Céline, Presles
Touron Dominique, Mériel
Van Hyfte Philippe, Rurales
Mourget Dominique, Minorité

Environnement
cadre de vie**Poniatowski Sébastien**

Président

Van Hyfte Philippe

Vice-Président

Delaune Jacques

Vice-Président

Moreau Joël, L'Isle-Adam**Salbert Julita**, L'Isle-Adam**Dohy Alexandre**, Méry/Oise**Du Peloux Rémi**, Méry/Oise**Santero Antoine**, Parmain**Weiffenbach Hervé**, Presles**Courtois Jean-Pierre**, Mériel**Dagonet Didier**, Rurales**Durieux Jérôme**, Minorité

Finances

**Poniatowski Sébastien**

Président

François Jérôme

Vice-Président

Vray Michel, L'Isle-Adam**Chapalain Armelle**, L'Isle-Adam**Rio Bernard**, Méry/Oise**Barthelemi Stanislas**, Méry/Oise**Michel Valérie**, Parmain**Bemels Pierre**, Presles**Quesnel Mélody**, Mériel**Van Hyfte Philippe**, Rurales**Durieux Jérôme**, MinoritéAnimation
Communication**Poniatowski Sébastien**

Président

Céline Caudron

Vice-Président

Dion Bruno, L'Isle-Adam**Chapalain Armelle**, L'Isle-Adam**Morvan Claudine**, L'Isle-Adam**Crespin Marie-Claude**, Méry/Oise**Barthelemi Laurence**, Méry/Oise**Kisling François**, Parmain**Bemels Pierre**, Presles**Touron Dominique**, Mériel**Mace Bruno**, Rurales**Durieux Jérôme**, MinoritéNumérique et
Sécurité**Poniatowski Sébastien**

Président

Taillanter Loïc

Vice-Président

Pagnon Alphonse, L'Isle-Adam**Touboul Morgan**, L'Isle-Adam**Barthelemi Stanislas**, Méry/Oise**Meri Aurey**, Méry/Oise**Calves Nadine**, Parmain**Weiffenbach Hervé**, Presles**François Jérôme**, Mériel**Delaune Jacques**, Rurales**Durieux Jérôme**, Minorité

Conseil communautaire

COMPÉTENCES DE LA CCVO3F

- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Environnement,
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Tourisme,
- Action politique de la ville,
- Enlèvement des ordures ménagères - exercée via les syndicats TRI-OR et TRI-ACTION,
- Développement des télécommunications à haut débit géré par le SMOVON,
- Instruction des dossiers du droit des sols,
- Maintenance et télésurveillance en matière d'alarme anti intrusion,
- Vidéoprotection,
- Fonds de concours aux communes pour les actions en matière de voirie et d'accessibilité.

4 DATES CLÉS :

- 2003 : Création de la CCVO3F.
- 2013 : Arrivée de Nerville-la-Forêt.
- 2016 : Arrivée de Mériel et de Méry-sur-Oise.
- 2022 : Passage de la CCVO3F en fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Berger
Levrault

ÉTAT DES LIEUX

1. Les aspects financiers et le personnel administratif en 2023

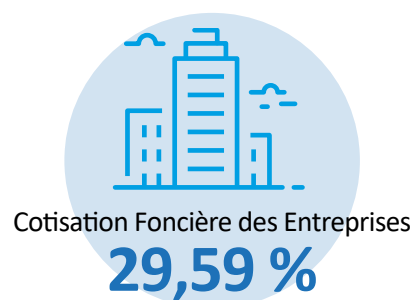
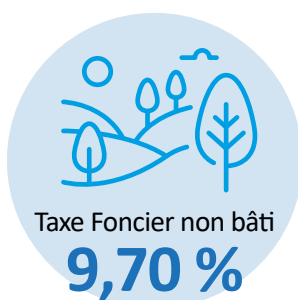
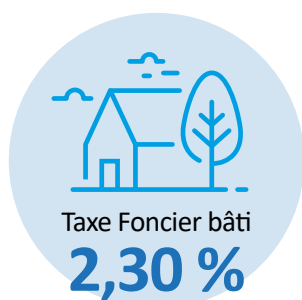
La Communauté de Communes a adopté à compter du 1^{er} janvier 2022, la fiscalité professionnelle unique (FPU). Afin de ne léser aucune commune et de définir au plus juste les attributions de compensation, la Communauté de Communes a mis en place une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a calculé le montant de chaque ville en tenant compte de la prise en charge du FNGIR.

CCVO3F	Attributions de compensation	FNGIR	Attribution de compensation avec prise en charge FNGIR CCVO3F
Béthemont-la-Forêt	11 769.00 €	64 938.00 €	-53 169.00 €
Chauvry	15 862.00 €	27 192.00 €	-11 330.00 €
L'Isle-Adam	2 958 058.00 €	466 858.00 €	2 492 969.00 €
Mériel	328 307.00 €	24 460.00 €	303 847.00 €
Méry-sur-Oise	1 508 810.00 €	260 548.00 €	1 250 326.00 €
Nerville-la-Forêt	19 237.00 €	60 459.00 €	-41 222.00 €
Parmain	304 574.00 €	617 950.00 €	-313 376.00 €
Presles	343 899.00 €	260 568.00 €	83 331.00 €
Villiers-Adam	43 727.00 €	103 043.00 €	-59 316.00 €

Le budget 2023 a été voté le 15 décembre 2022. Les bases fiscales définitives 2023 ont été adoptées au budget supplémentaire suivant les informations communiquées par la DDFIP.

De plus, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a poursuivi la prise en charge du FPIC, le FNGIR, a attribué des fonds de concours aux communes. Elle a par ailleurs conservé ses taux pour les contributions sur la moyenne des EPCI en FPU de la région.

Les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 étaient comme suit :



SECTION INVESTISSEMENT 2023

RECETTES	RAR	BP2022	BP2022+RAR	BP2023
FCTVA		106 274,13 €	106 274,13 €	61 090,00 €
Fonds de concours vidéo L'Isle-Adam Méry++		43 189,10 €	43 189,10 €	43 190,00 €
SUBVENTION CR IDF	149 756,98 €		149 756,98 €	
France Relance		35 385,60 €	35 385,60 €	
Subvention CD 95	48 255,92 €		48 255,92 €	
EMPRUNT		- €	- €	207 686,00 €
Virement section de fonctionnement		217 650,00 €	217 650,00 €	150 000,00 €
Dotation aux amortissements		357 201,00 €	357 201,00 €	418 144,00 €
Résultat N-1			1 493 875,71 €	
TOTAL RECETTES	198 012,90 €	759 699,83 €	2 451 588,44 €	880 110,00 €

DEPENSES	RAR	BP2022	BP2022+RAR	BP2023
Remboursement emprunt		147 873,21 €	147 873,21 €	149 375,00 €
Remboursement emprunt relais	752 604,99 €	347 395,01 €	1 100 000,00 €	
Fonds de concours	142 864,08 €	100 000,00 €	242 864,08 €	50 000,00 €
Bornes électriques			- €	
Participation SMOVON		- €	- €	
Poursuite de plan vélo		40 000,00 €	40 000,00 €	
Frais d'étude	25 818,00 €	- €	25 818,00 €	30 000,00 €
Logiciel site internet		55 000,00 €	55 000,00 €	12 302,33 €
Frais annonces travaux achats investissement			- €	
Réseaux câblés		- €	- €	
Piste cyclable		34 016,85 €	34 016,85 €	392 412,00 €
Installation vidéo surveillance		24 600,00 €	24 600,00 €	
Matériel bureau et informatique	23 900,00 €	5 000,00 €	28 900,00 €	3 000,00 €
Mobiliers		2 500,00 €	2 500,00 €	
Matériel festif, panneaux vélotourisme	22 691,30 €	25 271,00 €	47 962,30 €	49 008,67 €
Projet vidéoprotection phase 2	147 657,09 €	482 342,91 €	630 000,00 €	100 000,00 €
Total Amortissement des subventions		72 054,00 €	72 054,00 €	94 012,00 €
TOTAL DEPENSES	1 115 535,46 €	1 336 052,98 €	2 451 588,44 €	880 110,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2023

RECETTES	BP 2022	BP 2023
Contributions et taxes	8 308 395,00 €	7 183 746,00 €
Office de Tourisme L'Isle-Adam	20 000,00 €	
Locations diverses	6 500,00 €	12 115,00 €
Participation des familles AAGV, frelons	17 000,00 €	20 000,00 €
Mise a dispo DGS	13 250,00 €	14 000,00 €
Dotation (DGF, CAF...)	330 024,00 €	1 580 414,00 €
Subvention Etat	25 000,00 €	25 000,00 €
Amortissement subvention	72 054,00 €	94 012,00 €
Taxe de séjour	40 000,00 €	70 000,00 €
Résultat antérieur N-1	289 510,48 €	
Attributions de compensation négatives	478 413,00 €	478 413,00 €
Compensation CFE CVAE	262 538,00 €	262 000,00 €
Taxe enlèvement des ordures ménagères	5 068 800,00 €	5 121 581,00 €
TOTAL RECETTES	14 931 484,48 €	14 861 281,00 €

DEPENSES	BP 2022	BP 2023
Attributions de compensation	4 325 366,00 €	4 130 473,00 €
Fluides des AAGV	24 100,00 €	25 150,00 €
Maintenance AAGV	30 000,00 €	30 680,00 €
Dépôts sauvages et tags	110 000,00 €	85 000,00 €
Maintenance téléalarme, fibres et caméra	156 200,00 €	190 000,00 €
Etudes PLH...	63 131,48 €	80 130,00 €
Autres prestations de service	22 000,00 €	69 100,00 €
Fête des jeux en bois	27 000,00 €	30 000,00 €
Nouvelles activités	291 100,00 €	60 000,00 €
Publicité relations publiques	15 000,00 €	20 500,00 €
Déplacements, missions, réceptions	4 200,00 €	4 000,00 €
Frais postaux et communications	6 500,00 €	7 060,00 €
Frais divers administration générale	66 362,00 €	56 604,00 €
Frais de personnel	328 410,00 €	358 582,00 €
Indemnités élus	33 055,00 €	57 238,00 €
Fourrière animale	24 000,00 €	24 853,00 €
Contribution SMOVON CEEVO Initiative 95	80 000,00 €	100 000,00 €
GEMAPI	302 353,00 €	303 000,00 €
Participation SIPIAP	5 000,00 €	116 000,00 €
NTIC	5 000,00 €	33 822,00 €
Subventions (OT Harmonie, Fête de la campagne)	204 000,00 €	204 000,00 €
FPIC	1 198 954,00 €	1 219 336,00 €
FNGIR	1 933 502,00 €	1 933 502,00 €
Dégrèvement Taxe d'habitation	5 000,00 €	7 920,00 €
Remboursement de l'emprunt	27 600,00 €	24 606,00 €
Dotation aux amortissements	574 851,00 €	418 144,00 €
Versement section Investissement		150 000,00 €
Participation Tri-Or Tri-Action	5 068 800,00 €	5 121 581,00 €
TOTAL DEPENSES	14 931 484,48 €	14 861 281,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Section d'investissement	Réalisations	Restes à Réaliser (RAR)	TOTAUX
Dépenses de l'exercice 2023 (d)	478 596,84 €	1 967 648,42 €	2 446 245,26 €
Recettes (a+b)	1 248 550,93 €		1 257 628,48 €
Recettes de l'exercice 2023 dont affectation (a)	651 801,46 €	9 077,55 €	660 879,01 €
Excédent antérieur (recettes) (b)	596 749,47 €		596 749,47 €
Résultat de l'exercice 2023 (a-d)	173 204,62 €		
Résultat global d'Investissement ((a+b) -d)	769 954,09 €	-1 958 570,87 €	-1 188 616,78 €



Section de fonctionnement	Réalisations		TOTAUX
Dépenses de l'exercice (d)	15 243 900,80 €		15 243 900,80 €
Recettes (a+b)	16 698 427,92 €		16 698 427,92 €
Recette de l'exercice 2023(a)	15 692 671,73 €		
Excédent antérieur après affectation (recettes) (b)	1 005 756,19 €		
Résultat de l'exercice 2023 (hors excédent antérieur) (a-d)	448 770,93 €		
Résultat global de Fonctionnement ((a+b) -d)	1 454 527,12 €		1 454 527,12 €
Résultat global de clôture (fonctionnement + investissement)	2 224 481,21 €		
Résultat global de clôture 2023 (solde réalisation RAR)			265 910,34 €

Les résultats de l'exécution du budget de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts en 2023 font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 454 527,12 € ainsi qu'un excédent en section d'investissement de 769 954,09 €.

COMPTE DE GESTION 2023

INVESTISSEMENT	Dépenses	478 596,84 €
	Recettes	651 801,46 €
Résultat investissement exercice 2023		173 204,62 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	15 243 900,80 €
	Recettes	15 692 671,73 €
Résultat fonctionnement exercice 2023		448 770,93 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		621 975,55 €
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	596 749,47 €
	Résultat exercice 2023	173 204,62 €
Résultat global d'investissement		769 954,09€
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	1 005 756,19 €
Part affectée à déduire du résultat antérieur (c/1068)		448 770,93 €
Résultat global de fonctionnement		1 454 527,12 €
RESULTAT GLOBAL 2023		2 224 481,21 €



PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	sexe	Date de naissance	Grade	Temps de travail	Service	Fonction
Isabelle GUILLAUME	Féminin	28/03/1968	Attachée principale	ETP avec détachement de 15%	Administratif	Directrice Générale des services
Jean-Pierre GARIN	Masculin	08/04/1960	Technicien principal 1 ^{ère} classe	ETP	Urbanisme	Instructeur du droit des sols
Stéphan GARDEL	Masculin	29/03/1975	Activité accessoire	Temps partiel 3,5h/semaine	Administratif	Informaticien
Nathalie VINCENT	Féminin	18/12/1967	Rédacteur Principal 2 ^e classe	ETP	Urbanisme	Instructeur du droit des sols
Corinne DENISE	Féminin	08/08/1964	Adjoint administratif	ETP	Administratif	Collaboratrice de la DGS
Sandrine FORT TREHUDIC	Féminin		Attachée	ETP	Administratif	Chargée de missions
Marie TOROSANI	Féminin	26/06/2001	Agent administratif (CUI)	ETP	Urbanisme	Instructeur du droit des sols

En 2023, la Communauté de Communes a recruté un nouvel agent. Madame Fort Tréhudic a en effet été embauchée en tant que chargée de missions le 28 mars 2023.

2. Transfert de compétence

La mutualisation est le partage de ressources ou de charges, la mise en commun de moyens ou services, l'action en commun des différentes entités que sont l'EPCI, ses communes membres. Les dernières évolutions législatives permettent à la communauté de communes de se substituer aux communes, à un syndicat de communes ou mixte pour exercer la compétence (GEMAPI, assainissement, eau potable).

La forme la plus aboutie de la mutualisation est le transfert de compétence, par lequel les communes, transfèrent à l'EPCI à fiscalité professionnelle unique l'ensemble des actions, moyens, charges, produits et prérogatives inhérents à une compétence.

En pratique, le terme de mutualisation est utilisé pour désigner l'ensemble des formes de mise en commun autres que celles ayant fait l'objet d'un transfert de compétence ; il y a ainsi une différence fondamentale entre :

- Les actions au titre de compétences transférées, exercées sous l'autorité de l'EPCI,
- Les actions intervenant dans le cadre de dispositifs de mutualisation, exercées sous l'autorité de la commune concernée (ou de l'EPCI, si celui-ci est compétent).

Ainsi, la mutualisation vise à une meilleure économie de moyens sans empiéter sur la maîtrise des communes et sur leurs politiques, et peut d'ailleurs ne pas concerner toutes les communes, alors que le transfert de compétence a pour conséquence de déplacer le pouvoir de décision des communes vers l'intercommunalité et concerne impérativement toutes les communes.

3. La mutualisation au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

La mutualisation porte aujourd'hui sur plusieurs points et revêt des formes diverses : services communs, mise à disposition partielle d'agents, matériels communs, fonds de concours. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, en accord avec les communes, a mis en place à leur profit deux services communs.

Service d'instruction du droit des sols

Créé en juillet 2005, ce service, géré par la CCVO3F, est en charge, pour le compte des communes, de l'instruction des dossiers de demandes au titre du droit des sols, compétence qui demeure communale : les demandes sont reçues et pré-instruites par les communes, puis instruites par le service, avant retour aux communes, pour décision des Maires.

En 2023, le service comptait trois agents (3 ETP) ; son budget en dépenses s'élève à la somme de 115 329,21€ ; il exerce son activité au profit des communes membres (à l'exception de la commune de Méry-sur-Oise) ; les coûts sont entièrement supportés par la CCVO3F.

Le service traite annuellement plus d'un millier de demandes, dont la moitié de certificats d'urbanisme et une centaine de permis de construire. Sa mise en place a permis tout à la fois de réaliser des économies d'échelle, de développer l'expertise et d'offrir une solution organisationnelle aux communes, dont la plupart n'avaient pas la taille critique pour développer leur propre service.



	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
	Permis de construire		Déclaration préalable		Permis de démolir		Permis d'aménagement		Certificat d'urbanisme		TOTAL	
L'Isle-Adam	36	48	198	246	3	5	0	4	281	265	518	568
Parmain	19	14	84	97	2	2	0	0	112	85	217	198
Presles	32	23	92	93	1	3	2	5	131	104	258	228
Béthemont- la-Forêt	3	7	14	22	1	1	1	1	11	8	30	39
Villiers-Adam	6	5	29	34	0	1	2	4	36	24	73	68
Chauvry	2	0	4	7	0	0	0	0	9	5	15	12
Nerville-la-Forêt	0	0	13	9	1	0	0	0	15	14	29	23
Mériel	15	17	75	100	1	1	0	1	4	8	95	127
TOTAL	113	114	509	671	9	13	5	15	599	513	1235	1253



Agents sur des postes administratifs

En 2023, l'équipe était composée de trois agents, soit d'une Directrice Générale des Services à temps non complet, 85% d'un ETP (15% en détachement SIPIA/SIAEP), d'un agent administratif à temps plein collaborateur de la DGS et d'une chargée de missions pour les affaires environnement (PCAET, CRTE, SDRIF, IRVE).

Matériels communs

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a, dès sa création, exprimé dans ses statuts sa volonté de procéder à l'acquisition ou à la mise en œuvre de matériels de voirie, de matériels d'entretien d'espaces verts, de bâtiments et de véhicules et de matériels de fêtes et cérémonies dont l'acquisition ou la mise en œuvre par l'intercommunalité présente un intérêt économique notable par rapport à des acquisitions ou mises en œuvre séparées.

Ces dispositions ont été concrétisées depuis 2006 par l'acquisition régulière de matériels de fêtes et cérémonies ; elles n'ont en revanche pas encore connu d'application concernant des matériels d'entretien, de voirie, bâtiments ou espaces verts.

Le parc de matériels communs fêtes et cérémonies, augmenté au fil des années, représente un investissement cumulé de 130 K€. Il inclut du mobilier, des barnums, des tentes de réception, des tables et chaises, des barrières, de 3 podiums, du matériel de sonorisation et divers petits matériels. Ce matériel est très utilisé par les communes. De nouvelles acquisitions sont prévues en 2024.

Fonds de concours voirie

La CCVO3F, qui n'a pas à ce jour adopté une compétence optionnelle relative à la voirie d'intérêt communautaire, et néanmoins soucieuse d'aider les communes à financer leurs projets dans ce domaine important que sont la voirie, l'accessibilité et la sécurité, a mis en place une procédure d'attribution de fonds de concours qui permet d'aider les communes sans empiéter sur leurs politiques et leurs choix en cette matière.

La dotation annuelle à laquelle a prétendu chaque commune rurale correspond à un forfait déterminé par le Conseil Communautaire, en tenant compte notamment du critère démographique. Pour 2023, l'enveloppe s'élevait à la somme de 50.000,00 €.

Tableau de répartition 2023

Communes	Population	Montant 2023
Béthemont-la-Forêt	421	10 100,00 €
Chauvry	309	7 500,00 €
Nerville-la-Forêt	766	15 000,00 €
Villiers-Adam	881	17 400,00 €
TOTAL	2 377	50 000,00 €



Fonds berges de l'Oise

La Communauté de communes propose aux villes de Parmain, L'Isle-Adam, Mériel et Méry-sur-Oise de participer financièrement aux aménagements de leurs berges sur le même principe que le fonds de concours voirie.

Pour l'année 2023, les communes ont présenté des projets qui ont été aidés à hauteur de 50%.

- Commune de **Mériel** : projet : Aménagements d'espaces de détente aux bords de l'Oise
- Commune de **Méry-sur-Oise** : projet : Aménagement des berges de l'Oise sur un terrain actuellement occupé par un stationnement désorganisé et un espace promenade.
- Commune de **Parmain** : projet : Création d'un chemin stabilisé pour sécuriser le passage des promeneurs quai des saules.
- Commune de **L'Isle-Adam** : projet : Réaménagement du chemin de halage le long du chemin des restaurants par la plantation de nouvelles espèces d'arbres et d'arbustes.

Il a été attribué un fonds de concours comme suit ci-dessous :

Commune	Montant
Mériel	8 736 €
Méry-sur-Oise	13 623 €
Parmain	8 993 €
L'Isle-Adam	14 368,40 €

Groupements de commandes et d'achats

Dès sa création, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts s'est donné la possibilité d'agir en tant que groupement d'achats pour le compte des communes membres. Les groupements de commandes, qui ne nécessitent pas la création d'une nouvelle personnalité morale, permettent aux acheteurs publics de coordonner et de regrouper leurs achats pour réaliser des économies d'échelle et aussi de choisir le ou les mêmes prestataires. Ils peuvent concerner tous les types de marchés. Les groupements de commandes présentent essentiellement pour intérêts de réaliser des économies d'échelle et de simplifier les procédures administratives de marché.

En 2023, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a proposé aux communes membres de rejoindre la centrale d'achat de la Région Ile-de-France pour bénéficier du marché photocopieurs déjà négocié et très intéressant.

4. Les actions mises en œuvre en 2023

Dans une perspective d'amélioration permanente, des axes spécifiques ont été travaillés :

4.1 - Sécurité

La phase 1 du projet vidéoprotection a été approuvée en juillet 2018 par le Bureau des Maires.

Le déploiement s'est effectué tout au long de l'année 2020 et a pris fin au printemps 2021.

Les bénéfices de la vidéoprotection se traduisent par une baisse des dépôts sauvages et des affaires judiciaires résolues. Avec la contribution de la vidéoprotection, la compagnie de gendarmerie de L'Isle Adam a élucidé 42,56 % des faits d'atteintes aux biens.

Tout au long de l'année 2023, un groupe de travail s'est mobilisé pour construire la phase n°2 de la vidéoprotection avec un raccordement au centre de supervision départemental du Val d'Oise. Il a été arrêté le nombre de 101 caméras supplémentaires sur le territoire dont cinquante prises en charge par les communes comme mentionné dans le tableau ci-dessous

Communes	Caméras phase n°1	Dont prise en charge par les communes (phase n°1)	Nombre total de caméras (phase n°1 + phase n°2)	Demande de caméras phase n°2	Nombre de caméras prises en charge par la CCVO3F	Nombre de caméras prises en charge par les communes
Béthemont	5		7	2	1	1
Chauvry	7		9	2	1	1
L'Isle-Adam	80	14	96	16	11	5
Mériel	12		40	28	13+5	10
Méry-sur-Oise	60	17	78	18	9	9
Nerville-la Forêt	4		7	3	1	2
Parmain	25		37	12	5	7
Presles	23		41	18	4	14
Villiers-Adam	5		7	2	1	1

Ce projet devrait être déployé dans le courant de l'année 2024.





4.2 - Développement économique et tourisme

Développement économique

Une réflexion est en cours pour développer une nouvelle zone d'activités à Méry-sur-Oise. En effet la création d'emplois au niveau local est un enjeu primordial et transversal pour permettre un développement territorial local, circulaire et solidaire. A ce titre, l'aménagement de la ZAE de la Vauvalaise est un enjeu primordial de développement pour notre territoire. Ce projet était initialement intégré dans un programme prévisionnel plus large d'aménagement dans la continuité de l'aménagement de la ZAC des Epineaux sur la commune de Frépillon. Le site de Méry-sur-Oise a été retenu, pour la cohérence et la continuité urbaine qu'il assure avec le projet de la ZAC des Epineaux. Il se trouve à proximité des axes de communication de première importance et en retrait des espaces d'urbanisation résidentielle des communes de Méry-sur-Oise et de Frépillon. Ce projet reposera sur une véritable ambition économique et politique et s'appuie sur le respect des principes de développement durable et soutenable.

Tourisme

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts exerce la compétence tourisme depuis le 1er janvier 2017. Elle verse à ce titre une subvention à l'Office de tourisme communautaire « Destination Tourisme, L'Isle-Adam, la Vallée de l'Oise et les Trois Forêts » pour le fonctionnement de son activité. Compte tenu de la prise en charge de la manifestation « Les toiles dans les étoiles » par l'Office de tourisme et de l'augmentation de certains coûts fixes (fluides, indices salariaux, etc.), la subvention de fonctionnement de l'Office a été augmentée de 30.000,00 €, au titre de l'année 2023.

La CCVO3F a instauré la taxe de séjour sur son territoire et attribué la recette perçue à l'Office de Tourisme pour un montant de 64 035 €. La baisse de cette taxe s'explique notamment par la fermeture de l'hôtel des Vanneaux à Presles durant six (6) mois pour travaux, en 2023.



4.3 - Environnement

CRTE

En 2022, la CCVO3F a signé son Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020/2026 (CRTE), lequel a été élaboré en partenariat avec les services de la Préfecture, et fait l'objet d'avenant annuel pour y intégrer les nouvelles opérations des communes. Dans son CRTE, la CCVO3F a notamment inscrit les axes son PCAET consacré à la transition énergétique et à la mobilité. Depuis son arrivée à la CCVO3F, la chargée de mission a pris en charge le suivi du dossier et travaille en partenariat avec les communes et la Préfecture.

Dépôts sauvages

La CCVO3F inscrit au budget un montant conséquent pour l'enlèvement des dépôts sauvages. La CCVO3F a ainsi fait enlever 123,50 tonnes (rappel 2021 : 139,46 tonnes) pour un montant de 45 386,02€ (rappel 2021 : 44 231,22 €). La diminution des dépôts sauvages se poursuit mais la CCVO3F enregistre une légère augmentation du coût due à l'augmentation de la TGAP.

Tags

Dans le même esprit que l'enlèvement des dépôts sauvages, la CCVO3F nettoie les graffitis sur les bâtiments publics ainsi que sur le mobilier urbain. En 2023, 50 tags, contre 34 en 2021, ont été effacés pour une somme totale de 9 790,80 € (2022 : 8 991,60 €). Il a été constaté que les graffitis occupaient des surfaces de plus en plus importantes.

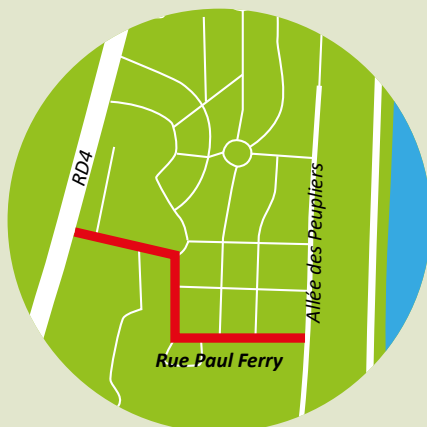
L'enlèvement des nids de frelons

La Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a décidé de proposer en 2021 un système de prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques grâce à l'intervention d'un professionnel conventionné. Sur l'ensemble du territoire en 2023, la CCVO3F a fait détruire 116 nids de frelons asiatiques contre 71 en 2022 que ce soit chez des particuliers ou sur le domaine public pour un montant de 9 790,80 € (2022 : 6 300 €). En raison des températures élevées à l'automne, l'enlèvement des nids s'est effectué jusqu'à la fin octobre.

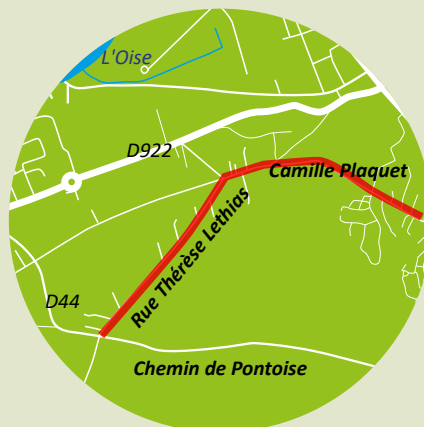


4.4 - Plan vélo intercommunal

La CCVO3F a voté le 31 mars 2023, en Conseil Communautaire, son plan triennal déterminant le phasage de la réalisation de ses liaisons cyclables. Les dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise ont été finalisés pour les trois premières liaisons qui seront réalisées au premier semestre 2024, sur les villes de Parmain, Méry-sur-Oise et Béthemont-la-Forêt /Chauvry.



Liaison
PARMAIN 2



Liaison
MÉRY-SUR-OISE



Liaison
CHAUVRY /
BÉTHEMONT-LA-FORÊT



4.5 - GEMAPI

La taxe GEMAPI mise en place en 2018 pour l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les inondations était jusqu'en 2023 d'un montant relativement stable. La demande de participation du SIARE est passée de la somme de 55.484 € à 277.420 € en 2023 afin de financer un PPI dans lequel figure un sujet d'assainissement qui ne peut être pris en charge par la GEMAPI. Par conséquent, la CCVO3F a saisi le tribunal administratif et le recours n'a toujours pas été traité par l'instruction.

4.6 - Matériel festif

En fin d'année 2023, la Communauté de communes a renouvelé une partie du matériel à savoir les tables, les chaises et les vitabris défectueux.

4.7 - Communication

Le Mag de la CCVO3F est distribué de façon régulière. En 2023, trois numéros relatant les activités de la CCVO3F ont été distribués.

4.8 - Bornes électriques

La mise en service des premières bornes a eu lieu au printemps 2023. Les six bornes ont été installées sur les villes de Méry-sur-Oise, Parmain, Mériel, Béthemont-la-Forêt et L'Isle-Adam.

4.9 - Transport à la demande – Mobilités

Durant l'année 2023, la CCVO3F a œuvré pour mettre en place un transport à la demande ainsi qu'un système de navettes pour se rendre dans les supermarchés et marchés. Le service en porte à porte est accessible du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble du département du Val d'Oise pour les soins médicaux et les pôles administratifs (mairies, tribunal, préfecture, pôle emploi...) et sur le territoire de la CCVO3F pour les centres commerciaux, marchés et les activités sociales (associations, bibliothèques, médiathèques, cinéma...).

Ce service a remporté un vif succès auprès de 520 inscrits (464 femmes et 61 hommes) et a réalisé 4.638 transports répartis de la manière suivante : 65% de déplacements médicaux, 25% de trajets vers les centres commerciaux et marchés et 10% pour les autres activités (démarches administratives, visites aux proches...) pour un coût total en 2023 de 69.570 €.



4.10 - Petite Enfance

La CCVO3F a mis en place un partenariat avec l'IFAC en ouvrant une fois par semaine un relais Petite Enfance (RPE) pour venir en aide aux jeunes parents, pour trouver un mode de garde, mais aussi aux assistantes maternelles sur leur volet administratif (contrat, paye...) ainsi que des jardins d'enfants afin de sortir les assistantes maternelles de leur isolement et permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités pour les communes de Presles, Nerville-la-Forêt.

Pour les communes de Villiers-Adam, Béthemont-la-Forêt et Chauvry, l'intercommunalité a choisi l'ouverture d'un Lieu Accueil Enfants Parents en raison du faible nombre d'assistantes maternelles.

Ces deux structures ont accueilli parents, enfants et assistantes maternelles et donnent satisfaction à l'ensemble des publics et plus particulièrement aux assistantes maternelles de la commune de Presles.

Depuis septembre 2023, en partenariat avec l'IFAC, la Communauté de Communes organise et finance les RPE de Méry-sur-Oise et Mériel. La CCVO3F a pris le relais des communes depuis le départ de l'animatrice qui les animait.



4.11 - Programme Local de l'Habitat

L'étude se poursuit en respectant le calendrier initial. En 2023, à la suite de plusieurs ateliers de travail, la Communauté de Communes a adopté le règlement intérieur de la Conférence Intercommunale du Logement. Au cours de l'année 2024, le COTECH et le COPIL de la CCVO3F devront élaborer la Convention Intercommunale d'Attribution et le Plan Partenarial de la Gestion de la demande et de l'Information des demandeurs puis les valider en Conseil Communautaire.

4.12 - Piscine intercommunale

Lors de la présentation de son rapport d'orientation budgétaire, la Communauté de Communes a pris la décision de soutenir financièrement la piscine intercommunale de L'Isle-Adam Parmain gérée par le SIPIAP en contrepartie de l'ouverture de créneaux au profit des élèves des communes membres de la CCVO3F, à un prix avantageux.

4.13 - Fonds de soutien à des projets intercommunaux sur les berges de l'Oise

Ce fonds d'un montant de 70.000 € vise à participer au financement de projets d'aménagements, de chemins ludiques et pédagogiques, d'aires de jeux et de parcours sportifs, en bord d'Oise. En 2023, la Communauté de Communes a participé, à la hauteur de 45.720,40 €, à quatre projets qui avaient pour objectif de créer des aménagements d'espaces détente et des espaces de promenade.



4.14 - Syndicats

L'anticipation, à moyen terme, au 1^{er} janvier 2026 au plus tard, de la disparition de certains syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes doit être préparée. Sont notamment concernés à terme les syndicats d'eau potable et d'assainissement. Une étude relative au transfert de compétence eaux assainissement a été initiée dans le courant du dernier trimestre 2023 et portera sur l'intégralité du territoire.

4.15 - Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Au cours de cette année 2023, la CCVO3F a pris une position, à la suite des propositions formulées par les services de l'Etat le 23 décembre 2021. Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dédiée à la mise en œuvre des terrains familiaux locatifs est en cours de réalisation et permettra une analyse fine des besoins des familles sédentaires sur notre territoire.

4.16 - Sport – Culture – Evènements

- **Du 30 janvier au 4 février 2023, la CCVO3F a organisé la fête des jeux en bois** au complexe sportif Amélie Mauresmo à L'Isle-Adam. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis ont été réservés à l'accueil des différentes écoles de l'intercommunalité. Le mercredi, les centres de loisirs de L'Isle-Adam, Parmain et Presles ont été accueillis au complexe sportif. Le samedi, le public a été accueilli sans interruption de 9h00 à 17h00 (l'entrée était gratuite). Au total ce sont plus de 150 jeux qui ont été proposés par les partenaires et les associations sollicités.

Le bilan financier était le suivant :

Transport scolaire	14 080 €
Animation et location des jeux	9 860 €
Apéritif et repas du samedi des animateurs	236 €
TOTAL	24 176 €

- **Du 26 août 2 septembre 2023, la CCVO3F a organisé son deuxième festival du film en plein air**, sur les communes de Villiers-Adam, Méry-sur-Oise, Mériel, Parmain et L'Isle-Adam. Cette édition, dont l'organisation a été confiée à l'Office de tourisme intercommunal, a rencontré un franc succès et sera renouvelée l'an prochain.
- **Le 6 octobre 2023, la CCVO3F a organisé son second Run Walk and Bike** sur les communes de Presles et Nerville-la-Forêt. Cette manifestation sportive a été présentée sous un format différent de la précédente, à savoir deux boucles qui pouvaient se faire à pied ou à vélo, toujours dans l'objectif de faire connaître et découvrir notre intercommunalité.
- **La Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts en partenariat avec le service des sports de Méry-sur-Oise a finalisé son troisième circuit « vélotourisme »** d'une vingtaine de kilomètres empruntant les communes de L'Isle-Adam, Nerville-la-Forêt et Presles lequel a été inauguré le 23 mars 2024. Les parcours permettront de faire découvrir les sites remarquables du territoire et ils seront reliés les uns aux autres.
- La CCVO3F poursuit par ailleurs son action en faveur du développement de son territoire à travers le tourisme et la culture grâce à **l'action de son office de tourisme intercommunal** qui propose des visites de sites, des animations pour petits et grands, des promenades à bateau sur l'Oise, des brochures touristiques du territoire...





ORIENTATIONS ET ACTIONS ENVISAGÉES

1. Les orientations et les évolutions

En 2024, des dossiers en cours sont à finaliser, tels que :

- Le développement économique avec des études de faisabilité sur un projet de zone d'activités à Méry-sur-Oise,
- Le Programme Local de l'Habitat, incluant l'installation de la CIA et du PPGDID,
- Le lancement de certaines actions du PCAET et notamment le déploiement de la phase II des bornes électriques, le plan vélo sur le territoire de la CCVO3F,
- Le lancement des actions CRTE en matière de rénovation,
- La mutualisation du service informatique,
- Le financement des Relais Petite Enfance (RPE) de Parmain et L'Isle-Adam,
- Le déploiement de la phase 2 de la vidéoprotection,
- Le déploiement de la phase 1 du plan vélo,
- La poursuite des études sur le transfert de compétence des syndicats en 2026,
- La mise en place d'un transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

2. Les actions envisagées à compter de l'année 2024

Est également envisagée à compter de 2024 la mise en œuvre des actions suivantes :

Mutualisation et coopération

De nouvelles opportunités de mutualisations de moyens et de services seront mises en œuvre, en relation avec tout ou partie des communes, notamment dans le secteur de l'informatique.

Un groupe de travail poursuivra également ses travaux pour décider de l'opportunité de mettre en réseau les bibliothèques du territoire de la Communauté de communes.

Les maires de l'Intercommunalité ont exprimé leur volonté commune d'une mutualisation plus importante au sein de la CCVO3F. Ils sont convenus de la nécessité de travailler sur ce sujet dans une logique de prospective et d'anticipation.

Culture – Sport – Evènements

Les actions intercommunales au service de la culture, du sport et de l'identité intercommunale se poursuivront avec notamment la fête intercommunale de la campagne le week-end du 13 octobre 2024 à Mériel (Abbaye du Val), les olympiades organisées les 1^{er} et 2 juin 2024, le festival du film en plein air organisé à compter du 24 août 2024.



Merci à tous les élus intercommunaux et communaux, aux agents de la CCVO3F et ceux de nos villes qui s'investissent pour faire de notre Communauté de communes un territoire sûr, animé, harmonieux, respectueux de la nature et prospère.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CCVO3F (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24950045500020

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ISLE ADAM

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Com. Com. Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	15 722 497,64	16 344 473,19	1 602 505,66	A1 2 224 481,21
Investissement	478 596,84	651 801,46	(2) 596 749,47	A2 769 954,09
Dont 1068		115 965,00		
Fonctionnement	15 243 900,80	15 692 671,73	(3) 1 005 756,19	A3 1 454 527,12

RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
I + II	1 967 648,42	III + IV 9 077,55	B1 -1 958 570,87
I	1 967 648,42	III 9 077,55	B2 -1 958 570,87
II	0,00	IV 0,00	B3 0,00
TOTAL des RAR			
Investissement			
Fonctionnement			

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	265 910,34
Investissement	A2 + B2	-1 188 616,78
Fonctionnement	A3 + B3	1 454 527,12

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

CZ

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 967 648,42
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	1 200,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	196 248,49
21	Immobilisations corporelles (3)	1 770 199,93
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 9 077,55
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	9 077,55
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET			A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES
	A	G	
	B	H	
Section de fonctionnement	15 243 900,80		15 692 671,73
Section d'investissement	478 596,84		651 801,46

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I	1 005 756,19
	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	(si déficit)	(si excédent)
	D	J	596 749,47

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	15 722 497,64	= G + H + I + J	17 946 978,85
--	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 967 648,42	L	9 077,55
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 967 648,42	= K + L	9 077,55

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	15 243 900,80	= G + I + K	16 698 427,92
	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 446 245,26	= H + J + L	1 257 628,48
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L	17 956 056,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

D1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		108 333,79
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	89 941,20	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	58 930,65	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	84 276,57	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		233 148,42	108 333,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	5 928,93
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 342,32	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		149 342,32	5 928,93
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 382 490,74	II 114 262,72
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	96 106,10	421 573,74
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 96 106,10	IV 421 573,74

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	478 596,84	II + IV	535 836,46
--------------	----------------	-------------------	----------------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	596 749,47
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	115 965,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	478 596,84	II + IV + VI + VII	1 248 550,93
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		769 954,09		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	640 262,51	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	64 965,85
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	347 046,07	73 Impôts et taxes (sauf 731)	3 110 908,00
		731 Fiscalité locale	10 485 146,11
		74 Dotations et participations (1)	1 921 147,35
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	6 450 912,46	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 968,63
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	7 365 749,00	013 Atténuations de charges (1)	12 254,01
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	14 803 970,04	Total recettes de gestion des services	15 596 389,95
66 Charges financières	18 356,98	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,04	77 Produits spécifiques (1)	175,68
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 14 822 327,06	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 15 596 565,63

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	421 573,74	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	96 106,10
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 421 573,74	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 96 106,10

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 15 243 900,80	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 15 692 671,73
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 1 005 756,19

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 15 243 900,80	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 16 698 427,92
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 454 527,12
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	96 106,10	96 106,10
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	149 342,32	0,00	149 342,32
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	89 941,20	0,00	89 941,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	58 930,65	0,00	58 930,65
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	84 276,57	0,00	84 276,57
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		382 490,74	96 106,10	478 596,84

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	640 262,51		640 262,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	347 046,07		347 046,07
014	Atténuations de produits	7 365 749,00		7 365 749,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	6 450 912,46	0,00	6 450 912,46
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	18 356,98	0,00	18 356,98
67	Charges spécifiques (9)	0,04	0,00	0,04
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	421 573,74	421 573,74
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		14 822 327,06	421 573,74	15 243 900,80

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 928,93	0,00	5 928,93
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	108 333,79	0,00	108 333,79
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		421 573,74	421 573,74
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		114 262,72	421 573,74	535 836,46

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1

115 965,00

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

596 749,47

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	12 254,01		12 254,01
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 965,85		64 965,85
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 110 908,00		3 110 908,00
731	Fiscalité locale	10 485 146,11		10 485 146,11
74	Dotations et participations (8)	1 921 147,35		1 921 147,35
75	Autres produits de gestion courante(8)	1 968,63	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	175,68	96 106,10	96 281,78
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		15 596 565,63	96 106,10	15 692 671,73

Pour information R002 Résultat positif reporté

1 005 756,19

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 463 513,91	478 596,84	1 967 648,42	17 268,65	0,00	478 596,84
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	105 376,27	89 941,20	1 200,00	14 235,07	0,00	89 941,20
204 Subventions d'équipement versées (7)	255 179,14	58 930,65	196 248,49	0,00	0,00	58 930,65
21 Immobilisations corporelles	1 857 476,50	84 276,57	1 770 199,93	3 000,00	0,00	84 276,57
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 218 031,91	233 148,42	1 967 648,42	17 235,07	0,00	233 148,42
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	149 375,00	149 342,32	0,00	32,68		149 342,32
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	149 375,00	149 342,32	0,00	32,68	0,00	149 342,32
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 367 406,91	382 490,74	1 967 648,42	17 267,75	0,00	382 490,74
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	96 107,00	96 106,10		0,90		96 106,10
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	96 107,00	96 106,10		0,90		96 106,10
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 463 513,91	478 596,84	1 967 648,42	17 268,65	0,00	478 596,84

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.



(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 866 764,44	651 801,46	9 077,55	1 205 885,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	91 322,39	108 333,79	9 077,55	-26 088,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	207 686,00	0,00	0,00	207 686,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		299 008,39	108 333,79	9 077,55	181 597,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	177 055,00	121 893,93	0,00	55 161,07
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Op. de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		177 055,00	121 893,93	0,00	55 161,07
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		476 063,39	230 227,72	9 077,55	236 758,12
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	963 476,50			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	427 224,55	421 573,74		5 650,81
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 390 701,05	421 573,74		969 127,81
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		596 749,47			
Total des recettes d'investissement cumulées		2 463 513,91	1 248 550,93	9 077,55	1 205 885,43

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 463 513,91	478 596,84	1 967 648,42	17 268,65	0,00	478 596,84
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	105 376,27	89 941,20	1 200,00	0,00	89 941,20
2031	Frais d'études	60 000,00	58 740,00	60,00	0,00	58 740,00
2051	Concessions, droits similaires	45 376,27	31 201,20	14 175,07	0,00	31 201,20
204	Subventions d'équipement versées (9)	255 179,14	58 930,65	0,00	0,00	58 930,65
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	255 179,14	58 930,65	0,00	0,00	58 930,65
21	Immobilisations corporelles	1 857 476,50	84 276,57	3 000,00	0,00	84 276,57
2152	Installations de voirie	1 000 000,00	5 482,53	0,00	0,00	5 482,53
21533	Réseaux câblés	165 000,00	0,00	-0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	595 000,00	49 209,72	0,00	0,00	49 209,72
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	94 476,50	29 584,32	0,00	0,00	29 584,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 218 031,91	233 148,42	1 967 648,42	17 235,07	0,00	233 148,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	149 375,00	149 342,32	32,68		149 342,32
1641	Emprunts en euros	149 375,00	149 342,32	32,68		149 342,32
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières	149 375,00	149 342,32	0,00	32,68	0,00	149 342,32
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	2 367 406,91	382 490,74	1 967 648,42	17 267,75	0,00	382 490,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	96 107,00	96 106,10	0,90		96 106,10
	Reprise sur autofinancement antérieur	96 107,00	96 106,10	0,90		96 106,10
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	18 741,84	18 193,00	548,84		18 193,00
13912	Subv. transf. Régions	48 511,06	49 059,00	-547,94		49 059,00
13913	Subv. transf. Départements	15 243,94	15 243,94	0,00		15 243,94

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE



Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	13 610,16	13 610,16		0,00		13 610,16
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		96 107,00	96 106,10		0,90		96 106,10

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 866 764,44	651 801,46	9 077,55	1 205 885,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	91 322,39	108 333,79	9 077,55	-26 088,95
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	33 142,00	0,00	-33 142,00
1312	Subv. transf. Régions	10 309,33	3 703,33	0,00	6 606,00
1313	Subv. transf. Départements	37 823,06	28 299,37	9 077,55	446,14
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	43 190,00	43 189,09	0,00	0,91
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	207 686,00	0,00	0,00	207 686,00
1641	Emprunts en euros	207 686,00	0,00	0,00	207 686,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		299 008,39	108 333,79	9 077,55	181 597,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	177 055,00	121 893,93	0,00	55 161,07
10222	FCTVA	61 090,00	5 928,93	0,00	55 161,07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	115 965,00	115 965,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		177 055,00	121 893,93	0,00	55 161,07
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		476 063,39	230 227,72	9 077,55	236 757,62
021	Virement de la section de fonctionnement	963 476,50	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	427 224,55	421 573,74		5 650,81
28031	Frais d'études	6 257,00	6 257,00		
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	85 031,30	85 031,30		
28041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	66 846,45	66 846,45		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	40 121,00	39 332,60		78 788,40
28152	Installations de voirie	4 064,00	4 064,00		
281533	Réseaux câblés	89 816,00	89 816,00		
28181	Installations générales, aménagt divers	101 969,79	101 065,00		90 904,79
281838	Autre matériel informatique	8 440,20	6 958,20		1 482,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 888,59	3 370,59		-1 481,99

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE



Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28188	Autres immo. corporelles	22 790,22	18 832,60		3 957,62
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 390 701,05	421 573,74		969 127,31

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	16 509 601,19	14 849 807,54	394 093,26	0,00	1 265 700,39	0,00	15 243 900,80
011	Charges à caractère général (3)	725 941,79	367 501,56	272 760,95	0,00	85 679,28	0,00	640 262,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	445 934,31	339 859,98	7 186,09	0,00	98 888,24		347 046,07
014	Atténuations de produits	7 369 759,00	7 365 749,00	0,00	0,00	4 010,00		7 365 749,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 552 259,00	6 340 983,06	109 929,40	0,00	101 346,54	0,00	6 450 912,46
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	15 093 894,10	14 414 093,60	389 876,44	0,00	289 924,06	0,00	14 803 970,04
66	Charges financières	24 606,00	14 140,16	4 216,82	0,00	6 249,02		18 356,98
67	Charges spécifiques (3)	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00		0,04
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	400,00	0,00			400,00		0,00
	Total des dépenses financières	25 006,04	14 140,20	4 216,82	0,00	6 649,02		18 357,02
	Total des dépenses réelles	15 118 900,14	14 428 233,80	394 093,26	0,00	296 573,08	0,00	14 822 327,06
023	Virement à la section d'investissement	963 476,50	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	427 224,55	421 573,74			5 650,81		421 573,74
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		
	Total des dépenses d'ordre	1 390 701,05	421 573,74			969 127,31		421 573,74
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	16 509 601,19	14 849 807,54	394 093,26	0,00	1 265 700,39	0,00	15 243 900,80

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Berger
Levrault

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)		15 680 171,73	12 500,00	0,00	-188 826,73
016	APA	0,00	12 254,01	0,00	0,00	-12 254,01
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 115,00	64 965,85	0,00	0,00	-18 850,85
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 702 975,00	3 110 908,00	0,00	0,00	-1 407 933,00
731	Fiscalité locale	11 840 650,00	10 485 146,11	0,00	0,00	1 355 503,89
74	Dotations et participations (3)	1 817 998,00	1 908 647,35	12 500,00	0,00	-103 149,35
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	1 968,63	0,00	0,00	-1 968,63
Total des recettes de gestion des services		15 407 738,00	15 583 889,95	12 500,00	0,00	-188 651,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	175,68	0,00	0,00	-175,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	175,68	0,00	0,00	-175,68
Total des recettes réelles		15 407 738,00	15 584 065,63	12 500,00	0,00	-188 827,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	96 107,00	96 106,10			0,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		96 107,00	96 106,10			

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 005 756,19				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		16 509 601,19	16 685 927,92	12 500,00	0,00	-188 827,63

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
011	TOTAL	16 509 601,19	14 849 807,54	394 093,26	0,00	1 265 700,39	0,00	15 243 900,80
	Charges à caractère général (4)	725 941,79	367 501,56	272 760,95	0,00	85 679,28	0,00	640 262,51
6042	Achats de prestations de services	128 039,43	21 387,48	69 570,00	0,00	37 081,95	0,00	90 957,48
60611	Eau et assainissement	5 500,00	4 244,32	0,00	0,00	1 255,68	0,00	4 244,32
60612	Energie - Electricité	19 650,00	15 934,64	2 285,52	0,00	1 429,84	0,00	18 220,16
60622	Carburants	1 200,00	1 004,53	63,12	0,00	132,35	0,00	1 067,65
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	598,80	0,00	0,00	1 401,20	0,00	598,80
6064	Fournitures administratives	700,00	654,65	0,00	0,00	45,35	0,00	654,65
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	3 000,00	39 757,00	0,00	-39 757,00	0,00	42 757,00
6132	Locations immobilières	8 550,00	8 511,20	0,00	0,00	38,80	0,00	8 511,20
61351	Matériel roulant	3 512,00	3 590,52	0,00	0,00	-78,52	0,00	3 590,52
614	Charges locatives et de copropriété	11 000,00	4 664,57	6 000,00	0,00	335,43	0,00	10 664,57
61521	Entretien terrains	60 000,00	38 552,19	6 000,00	0,00	15 447,81	0,00	44 552,19
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	45 680,00	32 772,80	8 324,42	0,00	4 582,78	0,00	41 097,22
615231	Entretien, réparations voiries	6 200,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	210 000,00	154 068,39	12 140,16	0,00	43 791,45	0,00	166 208,55
6161	Multirisques	4 115,50	4 115,49	0,00	0,00	0,01	0,00	4 115,49
6168	Autres primes d'assurance	1 700,00	1 694,32	0,00	0,00	5,68	0,00	1 694,32
617	Etudes et recherches	130 130,00	13 440,00	116 690,00	0,00	0,00	0,00	130 130,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	2 985,73	0,00	0,00	14,27	0,00	2 985,73
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 684,86	9 300,00	0,00	0,00	-615,14	0,00	9 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	420,00	0,00	0,00	1 580,00	0,00	420,00
6228	Divers	3 120,00	2 932,32	0,00	0,00	187,68	0,00	2 932,32
6231	Annonces et insertions	2 500,00	972,00	0,00	0,00	1 528,00	0,00	972,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	9 860,00	0,00	0,00	140,00	0,00	9 860,00
6234	Réceptions	4 000,00	1 800,55	215,81	0,00	1 983,64	0,00	2 019,66
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	12 018,00	914,92	0,00	2 067,08	0,00	12 932,92
6238	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	13 800,00	13 200,00	0,00	0,00	600,00	0,00	13 200,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 447,90	0,00	0,00	1 052,10	0,00	1 447,90
6262	Frais de télécommunications	4 560,00	2 324,34	0,00	0,00	2 235,66	0,00	2 324,34
627	Services bancaires et assimilés	0,00	6,82	0,00	0,00	-6,82	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	10 800,00	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Berger
Levrault

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	445 934,31	339 859,98	7 186,09	0,00	98 888,24		347 046,07
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	174,60	0,00	0,00	75,40		174,60
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 100,00	3 055,81	0,00	0,00	2 044,19		3 055,81
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 120,00	622,85	0,00	0,00	497,15		622,85
64111	Rémunération principale titulaires	166 000,00	151 767,04	0,00	0,00	14 232,96		151 767,04
64112	SFT, indemnité de résidence	6 470,00	4 625,50	0,00	0,00	1 844,50		4 625,50
64113	NBI	0,00	2 567,76	0,00	0,00	-2 567,76		2 567,76
64118	Autres indemnités	93 272,31	65 261,34	0,00	0,00	28 010,97		65 261,34
64131	Rémunérations	35 000,00	20 301,40	0,00	0,00	14 698,60		20 301,40
64138	Primes et autres indemnités	19 000,00	120,00	0,00	0,00	18 880,00		120,00
64168	Autres emplois aidés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 200,00	30 294,93	0,00	0,00	3 905,07		30 294,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	61 200,00	48 758,63	0,00	0,00	12 441,37		48 758,63
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 050,00	944,49	0,00	0,00	1 105,51		944,49
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 600,00	7 661,03	7 186,09	0,00	-6 247,12		14 847,12
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 789,00	1 691,00	0,00	0,00	98,00		1 691,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 083,00	1 272,00	0,00	0,00	-189,00		1 272,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	741,60	0,00	0,00	58,40		741,60
014	Atténuations de produits	7 369 759,00	7 365 749,00	0,00	0,00	4 010,00		7 365 749,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	47 920,00	0,00	0,00	0,00	47 920,00		0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	43 719,00	0,00	0,00	-43 719,00		43 719,00
73912	Reversements sur droits d'enregistrement	4 700,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00		0,00
73913	Revers. taxes urbanisation et environ.	0,00	4 940,00	0,00	0,00	-4 940,00		4 940,00
739211	Attribution de compensation	4 130 473,00	4 130 473,00	0,00	0,00	0,00		4 130 473,00
739221	FNGIR	1 933 502,00	1 933 502,00	0,00	0,00	0,00		1 933 502,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 242 436,00	1 242 402,00	0,00	0,00	34,00		1 242 402,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	10 728,00	10 713,00	0,00	0,00	15,00		10 713,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 552 259,00	6 340 983,06	109 929,40	0,00	101 346,54		6 450 912,56
65311	Indemnités de fonction	52 238,00	52 500,24	0,00	0,00	-262,24		52 500,24
65313	Cotisations de retraite	10 200,00	2 493,70	0,00	0,00	7 706,30		2 493,70
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 820,00	8 859,28	0,00	0,00	-39,28		8 859,28
65315	Formation	0,00	704,09	0,00	0,00	-704,09		704,09
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 300,00	106,20	0,00	0,00	1 193,80		106,20
6541	Créances admises en non-valeur	895,00	755,25	0,00	0,00	139,75		755,25

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	142 853,00	83 313,62	20 000,00	0,00	39 539,38	0,00	103 313,62
65568	Autres contributions	5 258 557,00	5 167 457,87	87 848,00	0,00	3 251,13	0,00	5 255 305,87
6561	Organismes de regroupement	529 574,00	513 785,34	0,00	0,00	15 788,66	0,00	513 785,34
657381	Subv. fonct. autres EPL	260 000,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	234 000,00	234 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	53 822,00	17 006,35	2 081,40	0,00	34 734,25	0,00	19 087,75
65888	Autres	0,00	1,12	0,00	0,00	-1,12	0,00	1,12
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		15 093 894,10	14 414 093,60	389 876,44	0,00	289 924,06	0,00	14 803 970,04
66	Charges financières	24 606,00	14 140,16	4 216,82	0,00	6 249,02		18 356,98
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 500,00	19 438,08	0,00	0,00	61,92		19 438,08
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 106,00	-5 297,92	4 216,82	0,00	6 187,10		-1 081,10
67	Charges spécifiques (4)	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00		0,04
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00		0,04
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	400,00	0,00			400,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	400,00	0,00			400,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		25 006,04	14 140,20	4 216,82	0,00	6 649,02		18 357,02
Total des dépenses réelles		15 118 900,14	14 428 233,80	394 093,26	0,00	296 573,08	0,00	14 822 327,06
023	Virement à la section d'investissement	963 476,50						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	427 224,55	421 573,74			5 650,81		421 573,74
6811	Dot. amort. immos incorporelles	427 224,55	421 573,74			5 650,81		421 573,74
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 390 701,05	421 573,74			969 127,31		421 573,74

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	4 216,82
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 297,92
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 081,10

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	15 503 845,00	15 680 171,73	12 500,00	0,00	-188 826,73
013	Atténuations de charges (4)	0,00	12 254,01	0,00	0,00	-12 254,01
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	12 254,01	0,00	0,00	-12 254,01
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 115,00	64 965,85	0,00	0,00	-18 850,85
70388	Autres redevances et recettes diverses	15 000,00	20 221,00	0,00	0,00	-5 221,00
7066	Redevances services à caractère social	5 000,00	16 635,00	0,00	0,00	-11 635,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 060,00	1 310,40	0,00	0,00	2 749,60
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	14 000,00	13 813,95	0,00	0,00	186,05
70875	Remb. frais par les communes du GFP	8 055,00	8 805,55	0,00	0,00	-750,55
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	4 179,95	0,00	0,00	-4 179,95
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 702 975,00	3 110 908,00	0,00	0,00	-1 407 933,00
73211	Attribution de compensation	478 413,00	478 413,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princ.	1 224 562,00	1 196 931,00	0,00	0,00	27 631,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	1 435 564,00	0,00	0,00	-1 435 564,00
731	Fiscalité locale	11 840 650,00	10 485 146,11	0,00	0,00	1 355 503,89
73111	Impôts directs locaux	3 990 901,00	4 020 795,00	0,00	0,00	-29 894,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 468 966,00	0,00	0,00	0,00	1 468 966,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	428 515,00	405 506,00	0,00	0,00	23 009,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	103 831,00	109 027,00	0,00	0,00	-5 196,00
73118	Autres contributions directes	0,00	42 936,00	0,00	0,00	-42 936,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	5 248 863,00	5 329 789,00	0,00	0,00	-80 926,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	529 574,00	513 058,00	0,00	0,00	16 516,00
731721	Taxe de séjour	70 000,00	64 035,11	0,00	0,00	5 964,89
74	Dotations et participations (4)	1 817 998,00	1 908 647,35	12 500,00	0,00	-103 148,35
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	305 027,00	319 485,00	0,00	0,00	-14 458,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 165 123,00	1 272 025,00	0,00	0,00	-106 902,00
744	FCTVA	0,00	896,27	0,00	0,00	-896,27
74718	Autres participations Etat	25 000,00	16 372,08	12 500,00	0,00	-3 877,92
74748	Participation autres communes	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	298 848,00	294 585,00	0,00	0,00	4 263,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	5 284,00	0,00	0,00	-5 284,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	1 968,63	0,00	0,00	-1 968,63
75888	Autres	0,00	1 968,63	0,00	0,00	-1 968,63
Total des recettes de gestion des services		15 407 738,00	15 583 889,95	12 500,00	0,00	-188 826,73

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Berger
Levrault

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	175,68	0,00	0,00	-175,68
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	175,68	0,00	0,00	-175,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		15 407 738,00	15 584 065,63	12 500,00	0,00	-188 827,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	96 107,00	96 106,10			0,90
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	96 107,00	96 106,10			0,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		96 107,00	96 106,10			0,90

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non tirées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché - Chargée de missions	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal - D.G.S.	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Berger
Levrault

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE



IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		IV
		B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Chargé de mission	A	ADM		0,00	A	CDD Contrat de projet
Secrétariat	C	URB		0,00	A	CDD CUI
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-9-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-9-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-2° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-3° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-4° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-5° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 095-249500455-20240628-20240606-DE

Berger
Levrault

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****B15.1****B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV – ANNEXES

D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI

A l'Isle-Adam, le 5 avril 2024

Par délégation, le Président,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES : Pour : 35

Contre : 0

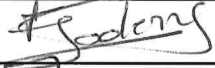
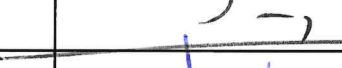
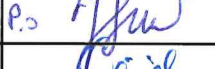
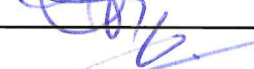
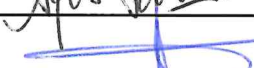
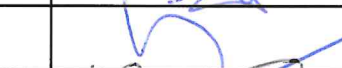
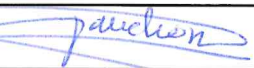
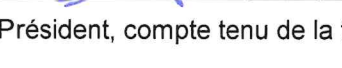
Abstention : 1

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A l'Isle-Adam, le 5 avril 2024

Le Membres du Conseil Communautaire,

Date de Convocation : 18/03/2024

CAUDRON Céline		GODENNE Françoise	
DAGONET Didier		JEANRENAUD Eric	
DELAUNE Jacques		KISLING François	
EON Pierre-Edouard		MICHEL Valérie	
FRANCOIS Jérôme		MERI Audrey	
MACE Bruno		MOREAU Joël	
PONIATOWSKI Sébastien		MORVAN Claudine	
TAILLANTER Loïc		MOURGET Dominique	
VAN HYFTE Philippe		PAGNON Alphonse	
BARTHELEMI Laurence		PELEGRIN Carine	
BARTHELEMI Stanislas		PROCOPE Aurélie	
BEMELS Pierre		QUESNEL Mélody	
CALVES Nadine		RIO Bernard	
CHAPALAIN Armelle		SALBERT Julita	
COURTOIS Jean-Pierre		SANTERO Antoine	
CRESPIN Marie-Claude		TELLIER Agnès	
DION Bruno		TOUBOUL Morgan	
DOHY Alexandre		TOURON Dominique	
DU PELOUX Rémi		VRAY Michel	
DURIEUX Jérôme		WEIFFENBACH Hervé	
GAUTIER Catherine			

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le....., et de la publication le.....

